



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 11 février 2019

N°13/02/2019 : MISE EN OEUVRE D'UNE RESIDENCE LITTERAIRE - MADAME CECILE GAMBINI

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 11 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 février 2019.

Présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Monsieur Philippe FASAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Après une première résidence initiée en 2017 autour du thème « Montauban par monts et par mots » avec l'auteur Mouloud Akkouche, la ville de Montauban et l'association Confluences proposent, conjointement avec la DRAC Occitanie, une nouvelle résidence d'écriture intitulée « Une histoire naturelle ».

Les établissements porteurs du projet de la ville de Montauban seront le Muséum d'histoire naturelle Victor Brun, la médiathèque Mémo et la Direction du développement culturel et du patrimoine, en collaboration avec l'association Confluences. Plusieurs partenaires sont également étroitement associés au projet : la DDCSPP, la Direction du Développement social urbain, des associations sociales et établissements scolaires.

Cette résidence de médiation et de création a pour objectif de soutenir la création littéraire, d'inviter un auteur à porter son regard singulier d'artiste sur un territoire et ses habitants, mais aussi de permettre aux publics (y compris les jeunes et les personnes les plus éloignées de la culture) la rencontre avec l'œuvre, l'artiste, la pratique artistique et la démarche de création.

De nombreuses animations et rencontres sont prévues autour de cette résidence avec le grand public, le public scolaire, le public des quartiers prioritaires de la Ville.

A la suite d'un Comité de sélection incluant des techniciens et des élus de la Ville, le lauréat qui a été choisi pour intégrer cette résidence est Cécile GAMBINI, auteur-illustratrice habitant Clermont-Ferrand.

La résidence doit se dérouler du 11/02 au 12/03 puis du 8/04 au 15/05/2019.

Les crédits nécessaires au déroulement de cette résidence ont été inscrits au BP 2019.

Budget estimé de l'opération pour la Ville : 8 000 € TTC

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les termes des conventions de partenariat pour la mise en œuvre de la résidence de création entre d'une part la ville et l'association Confluences, et d'autre part entre la Ville, l'association Confluences et Madame Cécile GAMBINI,
- autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

14 FEV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

14 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 11 février 2019

Le Maire,

Brigitte BAREGES

